**Compte-rendu du Conseil Municipal des Enfants du Gâvre**

**29 janvier 2022**

*Date :* le samedi 29 janvier 2022 – 10 h à 12 h

*Etaient présents :*

Les enfants : Ethan BARBAN, Jade BERTRAND, Pénélope BLAIS, Maé COUEDEL-ALOU, Mylan DREAN, Ilan EON, Timéo FAUQUES, Jeanne GROLLEAU, Shayna LEPROULT, Maïwenn PERRIGAUD, Mona PLANTINET

Les adultes : Nicolas OUDAERT maire, Ingrid PENHOUET adjointe, Gaël DREAN,
Ludivine PERRIGAUD, Cécile RICHET, Sandra YGONET conseillers municipaux

*Absents* : Louna BIDAUD

Excusées : Pauline CORNU, Magali PIERRON

*Président de séance :* Nicolas OUDAERT, maire

*Secrétaires de séance :* Maé COUEDEL-ALOU et Cécile RICHET

Lecture de l’ordre du jour.

1. **Retour sur le 1er CME de Novembre**

Il s’agissait d’un CME particulier puisqu’il regroupait les 2 équipes (sortante et nouvellement élue). Lors de ce CME, la nouvelle équipe a été installée et beaucoup d’informations lui ont été transmises. A la fin de cette séance, les nouveaux conseillers avaient préparé un petit texte afin de se présenter lors de la cérémonie des vœux de la municipalité. Cette dernière ayant été annulée à cause des mesures sanitaires prises par le gouvernement, ils se présenteront lors de la cérémonie en 2023.

1. **Comment la commune fonctionne-t-elle ?**

La découverte se fait par une discussion entre Monsieur le Maire et les enfants :

- Qui travaille à la mairie ? Il y a le Maire, les adjoints (au nombre de 5), une secrétaire générale (qui dirige), des secrétaires (qui accueillent le public), les ATSEM, le personnel de la cantine, du périscolaire et de l’entretien (ménage, espaces verts, bâtiments). Il faut faire une distinction entre toutes ces personnes qui travaillent à la mairie. Il y a les agents de la collectivité dont c’est le métier et qui reçoivent un salaire (voir document joint). Puis il y a les élus qui ont un autre métier à côté.

- Qu’est-ce qu’un élu ? Il s’agit d’adultes vivant dans la commune qui sont élus par les habitants âgés de plus de 18 ans. Ces élus ont à leur tour élu un maire et cinq adjoints. Ils sont au nombre de 19 (ce nombre est défini par la loi en fonction du nombre d’habitants - par exemple au Gâvre, il y a entre 1500 et 2000 habitants) et sont élus pour 6 ans.

- Quels bâtiments appartiennent à la mairie ? Il y a bien sûr la mairie, la maison de la forêt, le camping, l’école publique, la cantine, les salles de sport, la bibliothèque, les salles de réception (Forge, Pontrais et Puits), les ateliers techniques (où est entreposé le matériel), le cimetière …

1. Mise en place des commissions :

Ingrid explique le choix de travailler en commissions : en petits groupes, on est plus efficace car chacun peut prendre la parole et faire quelque chose ; on peut ainsi travailler sur plusieurs projets en même temps.

Les élus sont invités à noter leurs idées principales sur des post-it à l’aide de leurs professions de foi, du cahier et de idées des copains et copines. Ensuite, ils se rassemblent par 6 pour confronter les idées, annuler les doublons et regrouper celles qui se ressemblent.

Une mise en commun du travail des 2 groupes permet de ressortir des idées et des thèmes. On commence par enlever ce qui n’est pas possible, car pas du ressort de la mairie (planter des fleurs dans des champs qui n’appartiennent pas à la mairie mais à des particuliers). Nous mettons aussi de côté ce que nous ne sommes pas capable de réaliser nous-mêmes (créer un restaurant par ex).

Les autres idées sont retenues, trois commissions sont donc mises en place :

ECOLOGIE : Mona, Shayna, Pénélope et Louna

LOISIRS : Mylan, Timéo, Ethan et Maé

RENCONTRES ET PARTAGES : Jeanne, Ilan, Jade et Maïwenn

1. Bilan :

La séance se termine par la fiche d’évaluation expliquée par Ingrid. Le but de cette fiche est d’améliorer les séances si besoin.

Le prochain CME aura lieu samedi 2 avril : des convocations seront envoyées. Nous rappelons leur rôle de porte-parole auprès de tous les enfants de la commune et qu’ils peuvent, à l’aide du compte-rendu et de leur cahier, prendre leurs idées. Ils peuvent demander un temps de parole à la maîtresse.

Nous rappelons aussi l’importance d’arriver à l’heure à chaque séance et de prévenir si vous ne venez pas (cela doit rester exceptionnel).

